

N° de l'acte : 087D_2023
Nomenclature : 9.1
Date de convocation : 11 octobre 2023
Publication numérique le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le dix sept octobre à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la , sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 27 membres

Présents :

Fathi Aidli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Élodie Cambou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Lauriane Garcia, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Christelle Paillé, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frendo Rosso, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Kelly Lacroix à Élodie Cambou
Marc Prido à Éric Cherdo
Karine Rovira à Christelle Paillé

Nombre de votants : 21

Pouvoirs : 3

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21 Sans participation : 0

OBJET : Convention groupement de commandes Enova/Sicoval/Labège pour une mission d'urbanisme

Mme Élodie Cambou a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les dispositions des articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique (CCP) permettent à plusieurs acheteurs publics, dont les collectivités territoriales, de constituer des groupements de commandes permettant de passer conjointement un ou plusieurs marchés dans le respect des règles prévues par ledit code,

Considérant que les groupements de commandes permettent de rationaliser les achats en réalisant des économies et gagner en lisibilité et en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés publics,

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre des évolutions urbaines de la commune (arrivée du métro, ZAC Enova, révision du PLU de Labège, etc.), il convient de réfléchir à un aménagement concerté au niveau du territoire communal intégrant le centre ville, la ZAC Enova et la ZAC de la Bourgade. Pour ce faire, et afin de pouvoir travailler sur la cohérence territoriale, la SPL Enova pourrait se voir confier par la commune de Labège et le Sicoval la mission de lancer un groupement de commande de prestations de services pour une mission « urbaniste conseil et maîtrise d'œuvre (MOE) ».

Les conditions de fonctionnement de ce groupement sont détaillées dans la convention, annexée à la présente délibération.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la SPL Enova aménagement. Il est chargé de procéder à l'organisation des opérations de sélection du prestataire dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique.

Le conseil municipal, oui l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire pour l'intégration de la commune dans le groupement de commandes « prestations de services pour les missions urbaniste conseil / MOE » coordonné par la SPL Enova aménagement,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

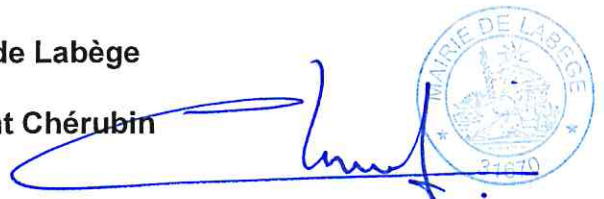
Le secrétaire de séance

Élodie Cambou



Maire de Labège

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **087D_2023**
Objet : **Convention groupement de commandes
Enova/Sicoval/Labège pour une mission d'urbanisme**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 031-213102544-20231017-087D_2023-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20231017-087D_2023-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1 Ko |
| Document principal (Délibération) Nom original : D_5614.pdf Nom métier : 99_DE-031-213102544-20231017-087D_2023-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 51.9 Ko |
| Annexe (Document d'orientation et d'objectif) Nom original : convention groupement commandes V4_231013.pdf Nom métier : 21_DO-031-213102544-20231017-087D_2023-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 249.5 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 19 octobre 2023 à 17h35min12s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 19 octobre 2023 à 17h35min13s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 19 octobre 2023 à 17h35min14s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 19 octobre 2023 à 17h40min16s | Reçu par le MI le 2023-10-19 |

